

SLOW

République Française  
Département : SAONE-ET-LOIRE - Arrondissement : Mâcon  
**CHANES - COMMUNE**

**Séance du mardi 31 mars 2026**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	15	15
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trente et un mars deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Philippe GENETIER.

Présents : Philippe GENETIER, Dominique DEBAUX, Angélo CARINGI, Peggy ALVES DA COSTA, Nathalie SARRAU, Gilbert GUILLOUX, Pascal GONON, Patrick LAROCLETTE, Paul-Anthony BOUDIER, Florence MORARDET, Céline RUBIO, Dorothée LUCIANI, Frédéric LACROIX, Marion DUPUY-GAY, Jarod PARMENTIER

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Céline RUBIO

**DE\_2026\_17 - Objet : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT MIXTE INFORMATIQUE AGEDI**

**VU** le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-7 ;

**VU** les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

**CONSIDÉRANT** que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de Chânes au sein du Syndicat Mixte AGEDI ;

Monsieur le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

**LE CONSEIL, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** de désigner les délégués suivants :

- délégué titulaire : Pascal GONON
- délégué suppléant : Dominique DEBAUX

**PRÉCISE** que ces représentants exerceront cette délégation pour la durée du mandat en cours,

Fait en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Philippe GENETIER